

Projet de réaménagement de l'axe routier 173/277 sur le territoire de la Ville de Lévis (Pintendre) et de la Municipalité de Saint-Henri par le ministère des Transports du Québec

Mandat d'enquête et de médiation

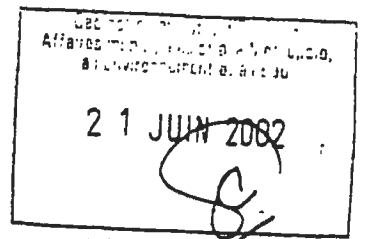
Les requêtes

CR3.1 Ferme R. L. Gosselin inc. et autres

CR3.2 Municipalité de Saint-Henri

CR3.3 Réal Brochu inc.

CR3.4 Citoyens et commerçants



Saint-Henri, 19 juin 2002

Ministre d'Etat aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau,
Monsieur André Boisclair,
675, boul. René-Lévesque Est 30^e étage,
Québec, G1R 5V7,

172

CR3.1

Réaménagement de l'axe routier 173/277 sur le territoire de la Ville de Lévis (Pintendre) et de la Municipalité de Saint-Henri

Lévis

6211-06-021

Sujet : Demande d'audience publique;
Projet de réaménagement de l'axe routier 173 – 277

Entre Pintendre (Lévis) et Saint-Henri (MRC de Bellechasse)

Suite à la rencontre d'information du 22 mai 2002, au Centre récréatif de Saint-Henri, nous, propriétaires des _____ désirons vous informer de nos attentes en regard de cette route 173 qui affectera énormément nos propriétés et nos commerces.

1^{ère} Il est primordial pour nous de conserver tous nos droits acquis en ce qui concerne les services d'aqueduc et de bornes d'incendie en bordure de cette route, sans que nous ayons à défrayer quelque coût que ce soit; nous avons d'ailleurs déjà payé pour ces services.

2^{ème} Pour nous permettre de récupérer le terrain que nous perdrons en faveur du passage de la route, il sera nécessaire de faire du dézouage agricole pour relocaliser nos maisons et nos bâtisses. Nous pensons que ce n'est pas à nous de nous entendre avec le Ministère du territoire agricole, vu que c'est vous qui nous obligez à nous relocaliser. Les ententes devraient se faire entre nous et vous, et c'est vous qui devez vous entendre avec le Ministère du territoire agricole pour obtenir tout le terrain dont nous avons besoin pour nous éloigner le plus possible de cette route très passante et très bruyante.

3^{ème} Vu les carrefours giratoires qui seront en bordure de nos résidences, en ce qui concerne particulièrement l'adresse du 2461, route du Président-Kennedy, nous vous demandons de planifier un chemin d'accès à ces giratoires pour en faciliter l'entrée à la clientèle vers la Cordonnerie et le comptoir SEARS. Il faut aussi faciliter l'entrée des camions de 75 pieds pour la livraison au comptoir SEARS. Ce chemin d'accès éviterait également à nos clients de St-Henri et de Pintendre d'avoir à faire un détour d'un kilomètre de plus pour venir à notre comptoir, alors que nous avons obtenu la gérance de ce comptoir justement à cause de la courte distance qui existe entre notre commerce et les limites de Pintendre.

4^{ème} Tout comme à Pintendre, pourquoi n'y aurait-il pas des demi-tours plus fréquents pour ne pas que les citoyens aient à faire des kilomètres de plus pour aller et revenir à leur domicile?

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prions d'accepter l'expression de nos meilleurs sentiments.

Ferme R.L. Gosselin Inc.

Par :

Régent Gosselin Gaétan Gosselin

Georges Larose Georges Larose

Cécile Tremblay
Régent Gosselin
Cécile Tremblay &
Régent Gosselin

P.S. Nous sommes ouverts à toute négociation possible.

**RÉSOLUTION DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI ADOPTÉE À
SA SÉANCE DU 18 JUIN 2002 TENUE SUR AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 3 JUIN 2002**

172

CR3.2

RÉSOLUTION N° 159-02

Réaménagement de l'axe routier 173/277 sur le territoire de la Ville de Lévis (Pintendre) et de la Municipalité de Saint-Henri

RÉPONSE DU MTQ (réaménagement de l'axe 277-173)

Lévis

6211-06-021

CONSIDÉRANT que dans le projet de réaménagement de l'axe 277-173, le ministère des Transports du Québec (MTQ) compte aménager une voie double entre la limite de la ville de Lévis et le village de Saint-Henri ;

CONSIDÉRANT que dans cette section de route, un tuyau d'aqueduc municipal existant est situé environ deux mètres sous le fond du fossé actuel du côté ouest ;

CONSIDÉRANT que dans le projet déposé ayant fait l'objet d'une étude d'impact, ce tuyau se retrouverait sous la chaussée et qu'il faudra donc déplacer ce tuyau afin d'en faciliter l'entretien futur ;

CONSIDÉRANT qu'à la demande de la Municipalité de Saint-Henri, le MTQ a répondu qu'il appartiendrait à la Municipalité d'assumer la plus-value d'un nouveau tuyau posé ;

CONSIDÉRANT que ce tuyau ne dessert que quelques usagers et avait été prévu initialement pour amener l'eau de Pintendre à Saint-Henri ;

CONSIDÉRANT que dans cette situation particulière, la prise en charge de la plus-value de ce réseau d'aqueduc peut s'avérer trop onéreuse pour les contribuables concernés ;

CONSIDÉRANT que dans ce sens, la réponse du MTQ à notre demande ne satisfait pas les membres du conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Linda Roy

APPUYÉ PAR : Mario Morin

ET RÉSOLU de demander au ministre d'État aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, monsieur André Boisclair, la tenue d'une audience publique afin de clarifier ce point.

ASSENTIMENT DONNÉ CE 20 JUIN 2002.

Yvon Bruneau,
maire

St. Henri, 20 Juin 2002

172

CR3.3

Réaménagement de l'axe routier 173/277 sur le territoire de la Ville de Lévis (Pintendre) et de la Municipalité de Saint-Henri

Lévis

6211-06-021

Monsieur André Boisclair
Cabinet du Ministre d'État aux Affaires municipales
Edifice Marie-Huyart, 30^e étage
675 Boul. René Lévesque Est
Québec, (Québec) G1R 5V7
Monsieur,

Nous nous opposons au projet de la route 173-277, tel que présenté, avec carrefour giratoire situé juste en face de notre résidence et commerce, fermant ainsi les entrées et sorties actuelles de notre propriété.

Par ailleurs, ce projet, tel que conçu, dévalue énormément notre résidence et terrain commercial de sa valeur actuelle et future. Nous avons un garage de 40x70 pieds construit depuis 27 ans qui n'apparaît nul part dans les plans et devis.

Nous déplorons le manque de précisions données aux citoyens et commerçants les plus touchés.

Des rencontres, cas par cas, avec les résidents ou commerces qui devront être, soit démolis ou expropriés, seraient essentielles avant de demander l'appui ou l'opposition des citoyens, qui résident en bordure de cette route. Car il ne faut pas sous-estimer les "coûts et inconvénients" à court et long terme qui engendreront ce projet pour nous, une fois effectué.

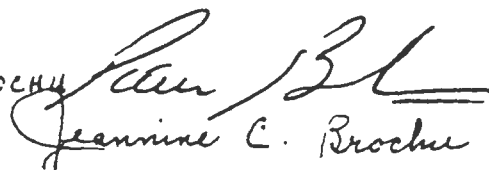
Il serait aussi utile de savoir, ce qui il en sera de la relocalisation des bâtiments déplacés, des indemnités prévues, etc. . . .

Car nous sommes résidents propriétaires à cet endroit depuis le 5 mai 1962. Nous avons dû subir la construction de cette route extérieure au village en 1962 et toutes les transformations qui en ont suivies pour ce secteur par la suite.

Donc, nous croyons qu'il serait pertinent de pouvoir exposer plus en détails le bien-fondé de notre position.

Bien à vous.

Pour RÉAL BROCHU INC: PIERRE BROCHU
Pour RÉSIDENCE: JEANNINE C. BROCHU



Jeannine C. Brochu

St-Henri, le 20 juin 2002

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales,
à la métropole, à l'Environnement et à l'Eau
et leader du gouvernement
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart , 30 étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Groupe de citoyens et commerces

Nous les sousignés nous nous opposons au projet de la Route 173- 277 avec carrefour giratoire principalement à l'intersection Nord dans notre secteur, nos principales préoccupations sont:

- Protèger nos commerces d'une baisse d'achalandage qui peut être critique pour leur survie et d'une augmentation du coût de fonctionnement et de productivité;
- Augmentation de la pollution atmosphérique;
- Augmentation de la pollution sonore qui augmente avec un recule jusqu'à 50 pieds du niveau actuel sans tenir compte du carrefour qui se rapproche des batisses existantes.

Les raisons sont:

- L'accès au commerce avec une route plus longue à parcourir , perte de temps, perte de clients, consommation de carburant, usures des pneus pour quelque véhicule qu'il soit;
- La sécurité , les accidents sont dus à une vitesse non contrôlée avec limite trop élevée dans ce secteur , la preuve plusieurs collisions par l'arrière , les véhicules ne sont pas en mesure de s'arrêter à temps . La traverse piétonnière sera plus difficile avec la séparation au centre et une rampe de sécurité ou il y aura un détour à faire à pied pour aller chez le voisin d'en face.

Ceci est exagéré pour un 2 voies , exemple: La rue Kennedy à Lévis avec 4 voies et plusieurs commerce important n' a pas de terre plein (secteur Canadian Tire..) et cela fonctionne dans une ville non un village;

- Les statistiques de collisions ont été analysées seulement pour une période 3 ans , alors que les travaux de reconstruction de la route sont fait depuis environ 7 ans . Les corrections des feux de circulation tel que recommandé par des études étaient supposées être fait pour plusieurs années sont-elles déjà périmées? Ces corrections étaient à l'intérieur des travaux qui ont déjà coûtés plus d'un million de dollars....

Nous n'avons pas vus d'autre accident avec décès même avec une limite de vitesse élevée à cette intersection 173- 277 qui était la raison des améliorations dans ce temps-là.

Signé : Motel le Villageois Jean-Marc Fortin

Jean-Marc Fortin

* RÉAL BROCHU INC.

Réal Brochu

RÉAL BROCHU INC.

Jeannine Côté Brochu

CLAUDE GOSSELIN

Claude Gosselin

Loïc Gosselin

*Loïc Gosselin
Claude Gosselin
80 Rte Campagna
10 Terre*

Claire Simard

*Restaurant Sagittari
et Boutiques Emballe-mu.
et Bar Hollywood*

*Je traverse
régulièrement
minimum 8 fois par
jour*

Oleo St Henri Kenan Ducharme

*Note additionnelle me concernant

Le 1.11.78

Claudette Malouin

Dépanneur P. Loez Err.
ULTRAMAR

CENTRE LOCATION ST-HENRI

**Les signataires qui ont demandé le retrait de leur
requête d'audience publique**

M. Louis Lapointe
IGA Saint-Henri

M. Lionel Gosselin

M. Claude Gosselin

M. Léandre Audet

M^{me} Lorraine Filiatrault
Olco Saint-Henri

M^{me} Claudette Malouin
Centre de location Saint-Henri

M^{me} Claudette Lepage
Dépanneur Pilou Enr.